



Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Que des choix

Que seraient nos vies sans cet incessant exercice qui consiste à faire des choix. Dans les situations complexes, il nous arrive de faire une halte à la croisée d'un ou de plusieurs chemins avant de décider de celui que l'on veut prendre.

Par moments, le chemin que l'on préfère n'est tout simplement pas accessible. Nous empruntons alors celui qu'on peut prendre dans l'instant. Ce chemin qu'on a dû prendre malgré soi peut parfois se révéler être le bon. Alors on se réjouit de la tournure des choses. La concision voulue pour cet éditorial nous recommande de ne pas évoquer la priorité que nous établissons nécessairement dans nos choix car ceci est aussi une autre affaire de choix.

Dans d'autres situations, généralement au nom de l'intérêt général, le choix n'est pas nôtre. Il s'impose à nous pour le bien collectif. Le vaccin anti-COVID et d'autres avant lui en sont la meilleure illustration. Certains choix individuels rejaillissent sur des populations plus larges et méritent gratitude et encouragement.

Il s'agit par exemple de celui fait par ceux et celles qui ont décidé de s'engager dans la gestion des affaires de la commune. Vous penserez à l'œuvre utile que vous ferez en prenant part aux prochaines votations fédérales ou en procédant à un tri plus éclairé de vos déchets toxiques.

Vous l'aurez tous compris, tout est choix.

Un grand merci à toutes les bonnes volontés qui ont activement collaboré à ce bulletin.

Bonne lecture et bonne fin de vacances!

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

26 septembre Votations fédérales

13 novembre Troc

30 octobre Fête des monstres

28 novembre Votations fédérales

L'automne - 22 septembre à 21h21



SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal
Page 3	Michaël Müller, municipal
Page 4	Les plantes nuisibles à l'agriculture
Page 5	Les recettes de Sandra autour des pâtes
Page 6	Dans nos champs: le maïs (suite)
Page 7	Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 8	Dans nos poubelles: les déchets spéciaux (toxiques)



CONSEIL COMMUNAL - 23 juin 2021

Trois conseillers ont démissionné suite à leur départ de la commune : Josiane et Antonio Rios ainsi que Christiane Jones. Ils ne sont pas remplacés, puisque cette séance est la dernière de la législature.

Deux préavis étaient au menu de ce conseil :

- Les comptes 2020 de la bourse communale ;
- Les statuts de l'APEJ (association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte, fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET).

Les comptes 2020 présentent un excédent réel des revenus de CHF 298'873.46, ce qui permet des amortissements complémentaires pour arriver à un résultat final de CHF 12'897.86.

Ces résultats s'expliquent par des rentrées d'impôts supérieures aux années précédentes et à des travaux repoussés. **Le rapport de gestion et les comptes ont été acceptés à l'unanimité.**

Concernant la future association pour l'enfance et la jeunesse, la commission ad hoc recommande d'en accepter les statuts. En effet, un portail unique facilitera l'accès de la population et les imbrications entre les deux associations sont devenues telles que le processus était inéluctable. **Le préavis est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

La seconde partie de la séance a permis de prendre congé des conseillers qui quittent le Conseil : ils sont 14, parmi lesquels Jacques Köhli qui a présidé les débats depuis 2013, Marc Laroze qui fut membre de la commission de gestion pendant 27 ans, Pierre Stampfli qui a rempli tant de rôles différents dans la commune, au sein du législatif et de la Municipalité. De même, c'était aussi la dernière séance pour Susanne Barraud, secrétaire, et Marc Bornet, municipal (dont nous avons présenté le parcours dans notre numéro d'été).

L'allégement des directives sanitaires a permis à l'assemblée de partager un repas de fin de législature, qui a été très apprécié.

INSTALLATION des autorités pour la législature 2021-2026, le 9 juin 2021

C'est une ambiance très solennelle qui régnait dans la grande salle pour cette cérémonie, présidée par Mme Chantal Turin, préfète.



Les Municipaux et les Conseillers ont prêté serment. Le nom des élus figure dans le numéro de printemps du Chavannus.

Les membres du Bureau ainsi que ceux des commissions permanentes et les délégués aux Conseils intercommunaux ont été désignés.

Pour la première fois, le Conseil communal sera présidé par une femme, Madame Brigitte Girardin Häsler.

La secrétaire sera Madame Marie-Laure Bianconcini.

MICHAEL MÜLLER, NOUVEAU MUNICIPAL

Il est entré en fonction le 1er juillet dernier, faisons connaissance !

Michaël Müller, né en 1956, habite notre village depuis 1998.

Le moins que l'on puisse dire est que son parcours n'a rien d'une ligne droite : pour arriver aux Champs-Blancs, il a passé par Bienne où il est né, Montréal (Canada), Rapperswil-Jona, Collonges-Fort-l'Écluse et Grand-Lancy, au gré des emplois de son père.

Sa vie privée aussi a été chahutée, avec deux mariages, deux divorces et il cohabite maintenant avec sa fille.

Sa vie professionnelle également témoigne d'intérêts variés : il a suivi une école de comptabilité, s'est occupé de chevaux, d'organiser des transports, a suivi un cours de cafetier, a œuvré pour des établissements de restauration, de clubs, de manifestations publiques. Il s'est intéressé au milieu des assurances, puis a trouvé son chemin dans différentes banques, en se formant au back office, s'occupant de sécurité, des bâtiments, comme chef de service, puis, grâce à ses qualités, accédant à un poste de fondé de pouvoir dans une banque privée genevoise pour laquelle il a œuvré pendant 26 ans.

A son arrivée à Chavannes-de-Bogis, il a souhaité s'impliquer dans la vie du village, mais étant limité par le temps dont il disposait, a choisi de se présenter au Conseil communal en 2002, dont il est resté membre jusqu'à son élection à la municipalité et pour lequel il a été président de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

A la retraite depuis janvier 2021, il travaille encore à 50 % mais dispose enfin du temps nécessaire pour s'investir dans un poste de municipal. Il a repris le dicastère de Marc Bornet, soit l'entretien des routes et signalisation, les domaines et forêts, la déchetterie, les ordures ménagères et les SITSE.

Ce n'est pas un baptême du feu qu'il a subi en arrivant, mais un baptême de l'eau : impossible de se familiariser avec le fonctionnement normal de la STEP qui débordait à la suite des chutes de pluie abondantes de ce mois de juillet.

Un mois après son entrée en fonction lors de notre entretien, Michaël Müller découvre les dossiers en cours comme celui de la révision du

PGA (plan général d'affectation). Il s'est senti très bien accueilli, avec des collègues et la secrétaire municipale prêts à répondre à ses questions de débutant.

Il espère contribuer à améliorer la vie quotidienne des Aînés, entre autres en cherchant à rétablir un service de transport public en direction de Chavannes-Centre.

Respectueux de chacun, il rappelle que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres et souhaite que chaque habitant mette ce principe en pratique.

Sa personnalité ouverte, curieuse des autres, attentive au respect mutuel, prête à se mettre à la place de chacun, est un atout pour ses nouvelles fonctions, dans lesquelles nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et plein succès.



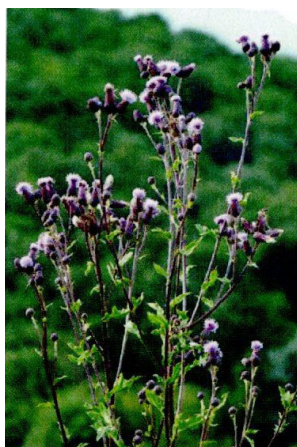
LA LUTTE CONTRE LES PLANTES NUISIBLES À L'AGRICULTURE

Le canton de Vaud, par le biais de son service de l'agriculture, rappelle aux communes que la lutte contre les plantes nuisibles à l'agriculture est obligatoire. Elle doit être entreprise chaque année.

En éliminant ces plantes avant la formation des graines, on empêche leur dissémination par le vent et leur propagation dans le voisinage.

Pour lutter contre ces plantes, il faut savoir les reconnaître. Nous avons déjà publié leur photo dans le numéro 74 (automne 2019) du Chavannus, mais souhaitons mieux informer les propriétaires de terrains qui ont un rôle essentiel.

Quelles sont ces plantes nuisibles à l'agriculture ? **Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire.**



Le chardon des champs



Le cirse vulgaire

En quoi ces trois plantes sont-elles nuisibles ?

Le chardon des champs est nuisible dans les cultures : une fois installé, il est difficile à maîtriser à cause de sa capacité d'expansion par ses rhizomes (un fragment de 3 cm suffit à produire une nouvelle plante) et ses graines qui se déplacent par le vent. Dans les prairies, il est indésirable car le bétail évite ses feuilles piquantes et il concurrence les bonnes graminées.

Les cirses concurrencent les bonnes plantes en raison de la grande taille de leurs feuilles. Le bétail broute mal aux alentours : les bovins ne consomment pas les bonnes plantes qui poussent au pied des cirses à cause de leurs feuilles piquantes. L'absence de rhizomes et une production de graines plus tardive dans la saison font que les cirses sont des espèces moins agressives que les chardons des champs.

Les communes doivent, entre autres obligations, diffuser cette information à la population (voilà qui est fait !), assurer la surveillance phytosanitaire du territoire communal et désigner un répondant pour la protection des végétaux.

C'est André Faillétaz qui assume cette tâche pour Chavannes-de-Bogis depuis un an. Mais ne croyons pas qu'il soit néophyte dans ce domaine : il a travaillé au préalable durant 30 ans comme préposé communal à la culture des champs, et le repérage des plantes nuisibles était l'une de ses attributions. Le canton a modifié sa stratégie et M. Faillétaz continue à sillonner à vélo les chemins de la commune, l'œil ouvert, pour traquer les chardons. Il connaît leurs lieux de prédilection. « La lutte contre le chardon est obligatoire depuis env. 50 ans, c'est le plus répandu des trois, le cirse vulgaire est plus récent mais se propage aussi. Ils envahissent tous les endroits non cultivés, par exemple les buttes, les talus, les prairies entre des maisons, le long de l'autoroute, dans les ronds-points, en bord de champs, sous les clôtures et dans les espaces laissés libres de culture ou non fauchés », explique-t-il. L'essentiel est l'observation, surtout en juin, suivie de la coupe ou arrachage (avec des gants).

Les moyens de lutte sont la fauche systématique au moins deux fois par an (mais elle n'élimine pas le foyer), l'arrachage (qui est pénible, n'élimine pas le foyer et laisse le rhizome intact) et la lutte chimique (le chardon est l'une des rares plantes indésirables pour laquelle la lutte chimique est salutaire, avec le bon produit et le bon dosage).

Il y a d'un côté les espèces nuisibles, et de l'autre une grande diversité à préserver...

En résumé, **il est nécessaire de faucher chaque foyer de chardon et de cirse au plus tard à l'apparition des boutons floraux, pour éviter la propagation.**

Plus d'information :

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/>

La lutte contre les espèces invasives (par exemple le séneçon et l'ambrosie) est un autre sujet de préoccupation.

Sources : Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) / Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DGAV) / agridea

Le chardon des champs - *Cirsium arvense*

Type	Plante vivace à rhizomes rampants
Milieux	Champs, bords de chemins
Hauteur	30-150 cm
Tige	Rougeâtre, anguleuse, sans épines
Feuilles	Coriaces, épineuses, ondulées sur les bords
Fleurs	Capitules petits (10-20 mm), couleur lilas
Floraison	Juillet à Septembre



LES RECETTES DE SANDRA : Les pâtes fraîches

Pour cette recette vous aurez besoin de :

- une machine à pâtes
- un fouet (ou une fourchette)
- un saladier
- une chaise et un torchon

Préparation :

Mettez la farine dans le saladier et faites un «volcan». Y mettre les œufs et mélangez au fouet (possible d'ajouter un «jus d'herbes aromatiques» qui donne cette couleur verte à la pâte), puis pétrissez à la main environ 15 min. Coupez la boule en tranches (2 cm) et aplatissez à la machine*. Servez-vous du dossier d'une chaise recouvert d'un torchon pour y faire sécher et patienter votre pâte. Coupez la pâte en lamelles. Imprégnez les pâtes de farine pour éviter qu'elles ne collent entre elles. Cuire dans de l'eau bouillante 2 à 4 minutes et c'est prêt !

*Cette recette est plus facile à réaliser à deux.

inspiré de «Les Recettes de Dido» sur Youtube : <https://youtu.be/F2Kckqhz5w>
(Je vous recommande de regarder cette vidéo, le protagoniste est super !)

Ingrédients :

- farine (100 g par personne)
- oeufs (1 oeuf par personne)
- un peu d'eau tiède
- un bouquet d'herbes (facultatif)



DANS NOS CHAMPS : le maïs (suite)

Le précédent numéro du Chavannus nous a fait faire une sorte de tour du monde du maïs.

Aujourd'hui nous en saurons plus sur la culture de cette plante dans notre commune.

Loin de nous lamenter sur le fait que la commune ne compte plus qu'un agriculteur qui cultive du maïs contre deux ou trois dans le passé, voyons le verre à moitié plein et réjouissons-nous de pouvoir encore apercevoir cette plante aux abords de nos habitations lors de nos promenades pédestres d'avril à septembre.



En effet, nous sommes nombreux, surtout les enfants, à nous arrêter pour admirer ces longues feuilles à nervures et à la couleur verte si caractéristique qui bruissent agréablement au gré du moindre souffle de vent ; Il suffit alors d'un peu d'imagination pour comparer les épis et leurs barbes flottantes à de gracieuses créatures aux cheveux longs.



Ce maïs n'est pas celui que nous retrouvons dans nos assiettes: il est exclusivement destiné à l'alimentation des animaux après une transformation qui peut prendre deux formes distinctes; soit les grains seuls sont récoltés et séchés pour être ultérieurement mélangés à d'autres produits tels des farines et nutriments; soit la plante entière est hachée, puis conservée dans des silos.

Dans les deux cas, ce maïs est essentiellement destiné à l'engraissement des bêtes. Elle n'est cependant pas exclue de l'alimentation des vaches laitières en raison de sa forte teneur en énergie.



Le fait que notre commune abrite une réserve de chasse fortement habitée par des sangliers et des cerfs, pour ne citer que ceux-là, a des implications importantes pour le choix de la culture du maïs. En effet, ces animaux en sont très friands et sont de ce fait source de nuisance. Pour éviter les effets ravageurs de leur appétit immodéré pour cette plante, nos agriculteurs n'ont pas d'autre choix que d'installer une clôture protectrice autour des champs. Un tel dispositif entraîne des coûts non négligeables en termes de surveillance, de main d'œuvre et de temps.

Voilà, vous savez tout sur le maïs à Chavannes-de-Bogis.

Un grand merci à M. Marc Bornet, agriculteur dans la commune de Chavannes-de-Bogis. Sans sa contribution active, cet article n'aurait pas vu le jour.

Cette association est un excellent exemple de collaboration et une réponse très positive aux appels répétés du Chavannus pour de nouveaux rédacteurs.



JADIS ET MAINTENANT



A l'exception de 2 fenêtres, il est difficile de reconnaître la ferme Widmer, à l'entrée du village côté Genève.



C'ÉTAIT HIER - IL Y A 50 ANS

Municipalité du 14 juillet 1971

- Une place de jeux sera aménagée entre le Collège et la Poste. Des buts seront installés et une protection sera prévue côté route cantonale. Les souliers à crampons seront interdits.
- Le projet de dévier la RC 2 afin d'éviter le village, déposé en octobre 1963, serait annulé par le canton. Confirmation officielle sera demandée.

Municipalité du 26 juillet 1971

- La Municipalité décide de classer le chemin du Collège : «Route communale de 2ème classe».

Municipalité du 16 août 1971

- Le 4 août, 3 à 4'000 pneus ont été déversés au bord de la Versoix, sans autorisation. Ils devront être retirés sans délai. La Préfecture est avisée de cette affaire.
- Une plainte a été adressée au maire de Divonne au sujet des gadoues qui brûlent le long de la Versoix et empestent le village. Aucune réponse à ce jour mais les feux ont cessé ...
- Suite à la demande d'un habitant, la Municipalité a demandé au Bureau de construction des autoroutes si l'implantation d'une haie ne serait pas possible entre le Pont de la Coudre et le giratoire.

Municipalité du 30 août 1971

- Les égouts de Chavannes polluent le Greny. Des mesures ont été prises et les plans de la future station d'épuration sont bien avancés.
- La Municipalité fixe un ultime délai au 15 septembre pour l'évacuation des porcs et la fermeture de la porcherie récemment installée sans autorisation.
- Le Conseil d'Etat a décidé d'être beaucoup plus strict dans l'application de la Loi sur les constructions, ceci afin d'éviter une urbanisation désordonnée dans le canton !

Municipalité du 6 septembre 1971

- Lors d'un récent mariage, il a été retrouvé à l'intérieur de la Chapelle des mégots et des bouteilles de bière vides ! Par ailleurs, les alentours de ce bâtiment ont une allure déplorable et devront être entretenus. Une petite haie pourrait être plantée pour enjoliver les abords.

Conseil du 20 août 1971

- Les comptes 1970 sont approuvés avec un bénéfice de CHF 50'342.- . CHF 45'000.- sont virés dans un 'Fond d'épuration'.
- Il est proposé de débaptiser le chemin du Cimetière en chemin Beauséjour. Il est décidé d'attendre la réalisation des nouvelles constructions le long de la route cantonale.

le liseur d'encre passées

DANS NOS POUBELLES : les déchets spéciaux ménagers

Ce sont notamment des produits tels que **solvants usagés, déchets de produits chimiques, restes de produits agro-sanitaires, piles, batteries, peintures, vernis, sprays, médicaments périmés, ampoules.**

Ils doivent être amenés à la déchetterie et ne doivent donc pas être déposés dans des sacs taxés car ils ne peuvent pas être brûlés. Certains seront recyclés, reconditionnés ou détruits dans des filières spéciales.



Ce qui se passe chez nous :

Ces produits doivent être entreposés dans le container métallique prévu à cet usage.

Cela demande un peu d'attention de notre part, car il y a un grand nombre de catégories différentes. Il est important de ne pas mettre les objets n'importe où, de les trier avec soin, et en cas de doute, faire appel au personnel de surveillance.

Lorsque les compartiments sont pleins, ils sont amenés à la déchetterie intercommunale de Founex pour être regroupés puis répartis et transportés par exemple au centre de valorisation des déchets spéciaux CRIDEC, à Eclépens.

Que faut-il amener ?

Plus précisément :

- Les ampoules à filament peuvent être jetées dans la poubelle taxée. Les autres lampes portent le logo  et sont récupérées ;



- Les médicaments peuvent souvent être ramenés où ils ont été achetés. Sinon, enlever les emballages en carton et les notices, n'apporter que les blisters ;
- Les seringues, mises dans un emballage adéquat ou une bouteille en PET, doivent être ramenées à la pharmacie ;
- Il y a de gros tonneaux pour les CDs et les cassettes VHS ;
- Et des bacs pour les piles et pour les batteries ;
- Certains fabricants d'imprimantes ont un programme de recyclage des encres et toners: il est alors aisé de renvoyer les cartouches vides, sans frais. Les autres peuvent être amenées à la déchetterie ;
- Vérifiez ce qu'il reste dans les pots et les sprays: les récipients vides doivent être jetés dans la benne pour plastiques, alu ou métal, selon les cas. Un reste de peinture solidifiée est à mettre dans les inertes ;
- Différenciez la dispersion des autres peintures: à mettre dans des compartiments différents ;
- S'il y a une étiquette sur le flacon qui contient un reste de produit, ne pas l'enlever. Elle apportera des renseignements utiles pour le personnel.

LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :
- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
Mise en page : Sandra Bernet

Tirage : 650 exemplaires
À disposition au greffe communal

L'hiver - 21 décembre à 16h59

Le prochain numéro paraîtra au début de l'hiver.
Délai pour vos articles et réactions : 15 novembre 2021

Contact : lechavannus@hotmail.ch